



PATINAGE

Rouen Olympic Club ★ **Rouen Olympic Club**

Initiation Patinage - Patinage Synchronisé - Danse sur Glace - Loisir - Curling

Annexe 1

ORDRE DU JOUR ET TEXTE DES RESOLUTIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

(ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE)

DU 25 MAI 2019

ORDRE DU JOUR

PARTIE EXTRAORDINAIRE :

- Ajout de l'article 6 : durée de l'exercice social
- Décalage conséquent à cet ajout, de la numérotation des articles à partir de l'ancien numéro 6
- Modification de l'ancien article 13 devenu 14 et de l'ancien article 19 devenu 20 des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PARTIE ORDINAIRE :

- Adoption du procès-verbal de la précédente assemblée générale ordinaire du 23 et 29 mai 2018
- Lecture et approbation du rapport moral et financier de l'association
- Vote du compte de résultat et du bilan de l'exercice clos du 01/01/2018 au 31/12/2018
- Affectation du résultat
- Vote du budget de l'exercice clos du 1^{er} janvier 2020 au 30 avril 2020
- Fixation du montant des cotisations pour la saison sportive 2019-2020
- Modification du règlement intérieur et du règlement de fonctionnement
- Mandats au Comité Directeur :
 - ⚡ Expiration des mandats des membres,
 - ⚡ Nomination des membres.



Rouen Olympic Club

Initiation Patinage - Patinage Synchronisé - Danse sur Glace - Loisir - Curling

TEXTE DES RESOLUTIONS

PARTIE EXTRAORDINAIRE :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide, après avoir entendu le président, d'ajouter l'article 6 entraînant un décalage de la numérotation d'un cran : « Durée de l'exercice social : L'exercice de l'association est fixé du 1^{er} mai au 30 avril de chaque année. Le premier exercice sera exceptionnellement fixé du 1^{er} janvier 2019 au 30 avril 2020. »

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide, après avoir entendu le président, de modifier l'article 13 des statuts. Le passage suivant « *Les membres souhaitant participer au Comité Directeur doivent faire partie d'une équipe menée par une tête de liste afin de présenter un projet pour l'association au plus tard 8 jours avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire par courrier simple.* » est remplacé par : « *Les membres souhaitant participer au Comité Directeur doivent adresser leur formulaire de candidature au plus tard 8 jours avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire par courrier ou par courriel.* »

Le reste de l'article reste inchangé.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide, après avoir entendu le président, de modifier l'article 19 des statuts. Après la première phrase de l'article : « *L'Assemblée Générale Extraordinaire délibère et adopte les résolutions, concernant la modification des statuts ou la dissolution de l'association, dans les conditions précisées à l'article 16 des présents statuts.* » sera insérée la phrase suivante : « *En cas de discordance dans le Comité Directeur et en l'absence d'accord unanime entre les membres sur la continuité de la vie de l'association, cette dernière sera mise sous tutelle de la Ligue Normande des Sports de Glace jusqu'à nouvel accord.* »

Le reste de l'article reste inchangé.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le président, autorise le Comité directeur à procéder aux modifications des statuts.



Rouen Olympic Club ★ *Rouen Olympic Club*

Initiation Patinage - Patinage Synchronisé - Danse sur Glace - Loisir - Curling

PARTIE ORDINAIRE :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide, après avoir entendu le président, d'adopter le procès-verbal de la précédente assemblée générale ordinaire.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le président, décide d'adopter le rapport moral et financier de l'association.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le président, vote le compte de résultat et le bilan de l'exercice clos du 01/01/2018 au 31/12/2018.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le président, décide l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2018, de la manière suivante :

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le président, approuve le budget présenté pour l'exercice clos du 1^{er} janvier 2020 au 30 avril 2020.

SIXIEME RESOLUTION

Après discussion, l'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant des cotisations pour la saison sportive 2019-2020, comme indiqué dans le document annexé.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le président, autorise le Comité Directeur à procéder aux modifications du règlement intérieur et du règlement de fonctionnement.

HUITIEME RESOLUTION

Les mandats des membres du Comité Directeur arrivant à expiration ce jour, et après avoir pris connaissance des candidatures, l'Assemblée Générale procède à la nomination des membres du Comité Directeur.